

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du jeudi 10 juillet 2025

Délibération N° 2025_DE_013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	6
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, SERGE ARNAL, PHILIPPE VALDEYRON, ANNE MARIE MAILHE, BASTIEN GIACOBBI, JEAN PIERRE ROMIER

Représentés :

Absents et Excusés : FRANCOIS COMBY, MAGALI COMBY, ANGELE BOUSQUET, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, JEAN PIERRE ROMIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation des devis pour travaux

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'effectuer les travaux suivants :

- La mise en place d'un projecteur pour l'aménagement d'un terrain de pétanque ;
- La mise en place de deux panneaux signalant "Attention enfants" ainsi que des panneaux pour le point de retournement des camions à Sarnoninca et sur le village de La Bastide,

Monsieur Le Maire présente plusieurs devis à l'assemblée :

- Le 1er devis a été établi par la société REXEL, son montant est de 449.96 € HT et de 539.95 € TTC ;
- Le 2nd devis a été établi par l'entreprise PANNEAUX GIROD, son montant est de 451.34 € HT et de 541.61 € TTC ;

CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuvent les travaux précités et les devis suivants :

- Devis REXEL de 449.96 € HT et de 539.95 € TTC ;
- Devis PANNEAUX GIROD de 451.34 € HT et de 541.61 € TTC ;

Autorisent M. le Maire à signer ces devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdésignés

Le Maire,
Yves MALRIC

